

La “Société” d’hier à aujourd’hui

Eric Mension-Rigau. *Extrait du Cahier du Centenaire, Bottin Mondain 2003*

Carnet mondain dont la consultation renseigne sur la condition sociale de ses inscrits, le Bottin Mondain a, pour le lecteur, un double intérêt. Il aide d’abord à déterminer les places dans les lignages et dans les parentèles : enserré dans le réseau complexe des cousinages et des alliances, qui forment une sorte de “toile humaine « offrant » le curieux spectacle de l’irradiation” (Balzac, *Ursule Mirouët*), l’individu inscrit sur la Liste Mondaine est fils de *, petit-fils de *, frère de * ou cousin de *. Parfois, un tiret encadre la liste des membres de sa famille, soulignant l’existence d’un tronc commun à partir duquel se constituent les ramifications de la parenté. Pour la noblesse, comme pour l’ancienne bourgeoisie, la généalogie demeure, en effet, la clé de voûte de l’édifice familial. Élément constitutif de la fratrie, beaucoup plus vaste que la seule famille nucléaire, chacun prend place dans un ensemble formé de tous ceux qui portent le nom ou descendent de ceux qui l’ont porté : il constitue un “maillon” d’une longue chaîne qui s’étire dans le temps.

Le Bottin souligne aussi combien ce groupe serré, uni par un patrimoine de références et de souvenirs, est régi par une sorte d’horlogerie sociale, avec ses pratiques et ses hiérarchies internes, historiques et honorifiques. Concession à la démocratie, le Bottin n’accorde pas de traitement de faveur aux anciennes familles régnantes, à la différence de *La Société* et *le High-life*, le plus ancien des annuaires mondains (il exista de 1879 à 1936), qui réservait sa première page à la Maison de France. Soucieux de ne pas être critiqué par les généalogistes ou simplement par les lecteurs avertis, le comité de rédaction respecte les législations relatives à la noblesse et à ses titres ainsi que les coutumes des milieux où ses titres sont en usage. Il s’assure de la conformité des patronymes avec l’état civil (les noms d’usage ne sont en aucun cas retenus) et de l’authenticité des titres de noblesse, légalement protégés en France. L’exactitude de l’ordre familial, fondé sur le droit d’aînesse et la primogéniture masculine, est vérifiée régulièrement (tous les deux ans pour les familles entre tirets) auprès du chef de famille ou du chef de branche. Seul, celui-ci ne porte pas son prénom après son titre, à la différence des cadets : la pratique est justifiée par le fait qu’en France tous les fils portent un titre qui est parfois le même que l’aîné ; l’omission du prénom après le titre permet donc de distinguer l’aîné.

Le Bottin a dû s’adapter à l’évolution des mœurs, marquée par l’accroissement du nombre des divorces, des

remariages et des adoptions. Il prend conseil auprès de l'Association d'Entraide de la Noblesse Française et s'appuie sur des décisions de justice qui font jurisprudence. Pour la transmission des titres, la question est loin d'être simple. La législation de la France contemporaine, selon laquelle l'adoption plénière implique le transfert automatique de tous les droits, prévaut-elle contre les règles d'Ancien Régime qui interdisent la dévolution des titres par adoption, testament ou consensus familial et ne reconnaissent que les liens du sang ? Si un "chef du nom et des armes" a pour héritier un fils issu d'un mariage non célébré à l'église, le droit civil l'emporte-t-il sur la tradition nobiliaire et religieuse ? La multiplication, dans les décennies à venir, des familles "recomposées" ne devrait pas simplifier la tâche...

Une lecture attentive du Bottin livre d'abondantes informations sociologiques. On observe un refus relatif du malthusianisme. Conséquence du poids des valeurs religieuses dans les familles traditionnelles, il traduit aussi leur attachement au lignage et leur volonté de le voir survivre dans l'avenir : le devoir de transmission impose, en effet, d'avoir une descendance. Un autre signe fort d'appartenance sociale est la double résidence : en ville, avec une prédominance de Paris, et à la campagne, dans une "propriété de famille", signalée dans les notices par un sigle particulier lorsqu'il s'agit d'un monument historique. Point d'ancrage depuis plusieurs générations parfois, ces vieilles pierres sont le lieu par excellence du regard rétrospectif : elles témoignent que la famille appartient de longue date à l'élite et rappellent les liens de la noblesse avec la terre. Elles permettent aussi, à intervalles réguliers, les retrouvailles avec la parenté élargie, et servent de cadre pour la célébration des événements familiaux : carrousel spectaculaire des mariages, en continu de juin à mi-octobre, aux quatre coins de la France, ou, phénomène en pleine expansion, grands rassemblements organisés par les "associations de famille" qui regroupent les descendants d'un même ancêtre.

L'esprit clanique est marqué par des références communes qui jouent un rôle fédérateur essentiel ; il est nourri de la conscience affirmée d'appartenir à des réseaux de sociabilité aux contours clairs et bien maîtrisés. Il se manifeste aussi par un certain nombre de pratiques, perçues comme exclusives, dont le Bottin permet de dresser l'inventaire : phénomène d'agrégation dans "les beaux quartiers", le plus prisé étant le VII^e arrondissement, paré des souvenirs du vieux faubourg Saint-Germain, autrefois nommé "le Faubourg" ; appartenance à un club, le plus distingué étant le Jockey Club ; souci du savoir-vivre dont la rubrique "bienséances : correspondance et conversation" rappelle quelques règles formelles. En ce domaine, le Bottin est une référence : en témoigne le succès de son récent site internet qui donne modèles et conseils. Les inscrits sur la Liste Mondaine, en général, n'en font pas usage, tant que perdurera la transmission orale par l'éducation...

En 1903, les annonces publicitaires, regroupées sous le titre "le luxe et l'industrie", étaient précédées de cette mise en garde : « Nous n'acceptons d'insertions sous ce titre que pour les maisons qui, par la nature de leurs produits, s'adressent exclusivement à la clientèle mondaine telles que : grandes couturières, modistes, corsetières, lingères, fabricants de parfumerie, ameublements, bronzes, objets d'art, curiosités, éventails, automobi-

les, bicyclettes, alimentation... ». La gamme était large et, en réalité, les annonces ne différaient guère de la grande presse. Au cours du siècle, elles sont devenues plus sélectives. À l'évidence, quand un produit se démocratise, il s'éloigne du Bottin : ainsi les réclames pour les villes d'eaux, autrefois si nombreuses, ont disparu dans les années 1950. Mais, dès ses débuts, l'ouvrage intéressa les maisons dont les savoir-faire et l'élégance contribuèrent à l'éclat de la culture française. Il séduit encore aujourd'hui les grandes marques du luxe, même si les serpents diamantés de Cartier, la haute couture ou les bagages Vuitton ont surtout pour acheteurs les rois du pétrole ou les hommes d'affaires rompus à tous les succès. Les familles d'ancienne extraction, qui font la spécificité du Bottin, ont souvent, en effet, d'autres préoccupations : elles s'accrochent à leur patrimoine contre vents et marées et cultivent le snobisme de l'argent silencieux.

Cette édition du centenaire donne la liste de celles qui sont inscrites depuis 1903, soit au moins quatre générations. Certaines portent les plus vieux noms de France ; elles fascinent encore par leur fidélité au passé, leur faste de bon ton, la distinction de leurs manières. Elles offrent au Bottin un peu de leur aura ; il les aide à marquer les frontières de leur groupe social et à perpétuer leurs traditions. Elles lui rendent un hommage discret en l'appelant tout simplement le "livre" ■

Eric Mension-Rigau

Pensionnaire de la Fondation Thiers (Paris)